

M. Nielsen: Je critique l'homme qui, à mon avis, est responsable du dénigrement dont le Parlement est victime.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il a une personnalité toute différente à la télévision et sait précisément comment se comporter pour transmettre une brillante image. Il ne s'agit que de cela, une image calme, charmante, claire et sage—mais ce n'est qu'une image. Comme on l'a écrit: «La télévision peut démasquer un menteur et en montrer un autre comme étant foncièrement intègre. Les résultats n'ont rien à voir avec les qualités authentiques d'un homme, seules ses qualités manifestes sont révélées». C'est l'idée qu'il se fait des comptes qu'il doit rendre, recourir à la télévision pour charmer les gens dans leur foyer. Mais être comptable au Parlement? Il le tolère à peine comme un mal nécessaire.

Que dire du reste, de ses ministres et de ses ânes qui braient. Aucun ministre n'ose parler. Il n'existe aucune véritable liberté d'expression. L'ex-ministre des Communications sait de quoi je parle. Dans un article qu'elle a publié dans son numéro de juillet 1971, la revue *Maclean* fait état, à la page 32, de propos qu'aurait tenus le député:

On vous écoutait toujours avec beaucoup de respect, mais il ne se produisait jamais rien... C'était comme une procession. Par exemple, quand le Pape descend de l'autel de Saint-Pierre et s'engage dans la nef, vous savez précisément qu'il arrivera à l'autre bout. Les choses se passent ainsi. Vous avez beau discuter à perdre haleine, le cortège poursuit sa route.

• (5.00 p.m.)

Et le député de Trinity (M. Hellyer) sait aussi ce dont je parle. A mon avis, l'un et l'autre sont courageux. Ils n'étaient pas disposés à suivre les exhortations du premier ministre: «De la tenue et faites comme je pense». Ils ont osé penser par eux-mêmes et ont été bannis par un homme qui s'est arrogé le pouvoir absolu.

Pourquoi, demandons-nous, en sommes-nous au point où le gouvernement, dirigé par le premier ministre, viole de propos délibéré une loi qui a été adoptée par le Parlement? La population a le droit de croire fermement qu'une telle façon d'agir est impossible. Pourquoi? Parce que, dit-elle, «le Parlement est là pour nous protéger contre de telles choses et les députés ne permettraient pas pareille conduite». Comme nous l'avons vu, la Chambre des communes est impuissante et son seul recours est que des députés de l'opposition persuadent des représentants des media d'éveiller l'opinion publique, comme ils l'ont fait lorsque le gouvernement a essayé de museler l'auditeur général.

Une voix: C'est une honte!

M. Nielsen: Quel sujet mériterait davantage que les Canadiens en soient informés? Si le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) avait le courage de se lever quand il parle, il pourrait obtenir une réponse de ma part.

Quel autre sujet mériterait davantage de préoccuper tous les députés, non pas seulement nous de l'opposition, mais encore les autres? Quelle autre question mériterait davantage que la Chambre, à l'unisson, entrave un premier ministre et un gouvernement qui violent ouvertement et impudemment la loi du pays? Toutefois, quelle attitude prendront les députés du prétendu parti libéral siégeant à la Chambre? Par leur vote, exprimeront-ils leur désapprobation à l'égard d'un gouvernement violateur de la loi? Un d'entre eux aura-t-il le courage de dire que les lois sont censées s'appliquer non seulement au citoyen

ordinaire, mais aussi aux premiers ministres, aux ministres du cabinet et aux gouvernements? Ou bien ces députés manifesteront-ils leur lâcheté habituelle et obéiront-ils humblement à l'autocrate qui dirige leur parti? Ces mots sont très forts, direz-vous?

Qu'il me soit ici permis de dire aux députés libéraux que leur chef a employé des paroles encore plus énergiques en avril 1963, dans un article dont il est l'auteur, intitulé «L'abdication de l'esprit», que la revue *Cité Libre* a publié en avril 1963:

Il me faut recourir aux termes les plus virulents pour dénoncer l'autocratie de la structure libérale et la couardise de ses membres. Jamais au cours de ma vie politique, je n'ai vu un spectacle aussi dégradant que celui de ces libéraux tournant casaque à l'unisson de leur chef lorsqu'ils ont entrevu une chance de prendre le pouvoir... Le chef du troupeau ayant montré la voie, le reste a suivi avec l'élégance d'animaux se rendant à l'abreuvoir.

Voilà ce que leur chef pense d'eux et le mépris qu'il éprouve à leur égard. Fini le mythe de l'intégrité et de l'indépendance des députés libéraux siégeant ici. Leur propre chef les a décrits beaucoup plus exactement que je n'aurais su le faire et je dirais qu'il en a fait une évaluation honnête et toujours valable. Ils constituent un troupeau d'impotents qui gesticulent de leurs sièges ici et qui vont prononcer des discours hypocrites une fois rentrés chez eux. Qui d'entre eux aura le courage d'intervenir et de défendre la loi au moment où nous devons voter?

Nous avons donc un cabinet composé de ministres qui ont peur de dire ce qu'ils pensent de crainte de devoir suivre le député de Trinity (M. Hellyer) et celui de Duvernay (M. Kierans), et nous voyons les députés libéraux qui suivent leur chef comme des animaux se rendant à l'abreuvoir en brayant comme des ânes. Que reste-t-il alors pour protéger la suprématie du Parlement contre le despote. L'efficacité de l'opposition a été terriblement amoindrie par une série de modifications apportées au Règlement...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) soulève une question de privilège.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. J'écoute depuis 15 ou 20 minutes le député du Yukon...

Une voix: Douze minutes.

M. Allmand: ... peut-être depuis 12 minutes, diffamer les libéraux siégeant de ce côté-ci. Il a mis en doute les motifs pour lesquels nous avons voté. Il a déclaré que nous avions voté sans tenir compte de nos consciences. Je lui demande de retirer immédiatement cette remarque. Monsieur l'Orateur, j'aimais vous citer le commentaire 108(3) de la page 101 de la quatrième édition de Beauchesne.

Une voix: Qui est Beauchesne?

Une voix: Ça ne vous dirait rien.

M. Allmand: Je cite:

Les libelles contre les députés ont toujours été punis; mais pour qu'il y ait violation des privilèges, la diffamation doit atteindre la réputation ou la conduite des députés comme tels,...